20 septembre 2016

Messieurs les Ministres Naqvi et Mauro,

Re: Commission des affaires municipales de l'Ontario

Nous, membres soussignés du Conseil de la Ville d'Ottawa, sommes ravis de vous offrir les commentaires suivants dans le cadre de votre examen de la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO).

Ottawa est présentement une ville en pleine transition. Les principes de densification et de viabilité du transport ont été adoptés dans les derniers Plans officiels, et la ville ne cesse de croître en population, en hauteur, en densité et le long du nouveau couloir du train léger sur rail.

La Déclaration de principes provinciale (DPP) encourage ces tendances, ce qui est tout à fait approprié. La Ville d'Ottawa utilise justement cette même optique pour façonner ses politiques à long terme et adhère entièrement à l'idée maîtresse de la DPP. Le principe central de la DPP repose sur une croissance intelligente qui réduit le plus possible les répercussions de l'aménagement suburbain de faible densité. Sa mise en œuvre à l'échelle locale est essentielle. En tant que représentants élus, nous travaillons dans le but d'atteindre les avantages de la Déclaration de principes provinciale en gardant toujours en tête une vision à long terme.

Dans le cadre des derniers Plans officiels et Plans secondaires connexes, l'équipe d'urbanistes de la Ville d'Ottawa a travaillé avec certaines des associations communautaires et certains des promoteurs les plus spécialisés et engagés de l'Ontario en vue d'établir un cadre de planification de l'utilisation du sol local qui permet une importante densification, assure aux résidents une bonne proximité au transport en commun durable, et vise à conserver les espaces verts et les aires d'agrément pour notre population toujours plus nombreuse.

Si nous poursuivons nos efforts tels que prévus, la croissance d'Ottawa permettra de positionner notre ville parmi les plus viables du Canada.

Malheureusement, cette planification globale est souvent difficile à réaliser lorsque les décisions finales concernant les Plans officiels et les modifications de zonage ne relèvent pas du Conseil. Trop souvent, les efforts du Conseil, qui visent à prendre des décisions en matière d'urbanisme et d'utilisation du sol en tenant compte d'une

vue d'ensemble du territoire, sont contrecarrés par la CAMO dont les membres ne sont pas élus et n'ont aucun compte à rendre. Les récentes décisions de la CAMO ont permis de renverser certaines politiques bien fondées sur l'utilisation du sol ayant été approuvées par le Conseil, que ce soit en matière de limites urbaines de la Ville ou de demandes d'aménagement résidentiel. Pour leur part, les résidents ne sont souvent pas en mesure de participer aux débats en raison de contraintes financières ou par manque de temps.

Au lieu de suivre une transition méthodique vers une nouvelle ville durable, nous avons plutôt l'impression que l'aménagement de notre territoire suit un parcours incertain, incohérent, qui ne tient pas bien compte des options qui existent autres que l'augmentation de la densification. Afin de redresser la situation, nous croyons que les enjeux suivants liés à la réforme de la Commission devraient être examinés de plus près.

1. **Réexaminer la nécessité d'accepter des appels en matière d'urbanisme dans le cas des grands territoires.**

La Direction de l'urbanisme et de la gestion de la croissance de la Ville d'Ottawa dépense environ 26 millions de dollars chaque année pour la planification des transports et de l'utilisation du sol, en grande partie pour l'embauche d'urbanistes spécialisés et d'autres professionnels du domaine. Le Plan officiel de la Ville est un document très élaboré, rédigé par des spécialistes et approuvé par un conseil municipal très engagé.

Les audiences relatives aux appels *de novo* par la CAMO dont les membres ne sont pas élus est une répétition inutile du travail déjà fait. Lorsqu'un conseil municipal et la CAMO arrivent à des conclusions différentes, nous sommes d'avis que ce sont les Villes qui devraient avoir le dernier mot, tout simplement parce qu'elles tiennent davantage compte de la vue d'ensemble de l'aménagement de leur territoire, et qu'elles ont déjà obtenu l'avis des spécialistes juridiques et en urbanisme.

Bien entendu, nous reconnaissons qu'aucun corps législatif ne devrait avoir le pouvoir de prendre des décisions sans être supervisé. Mais le rôle de la CAMO, pour ce qui est des grandes villes qui ont une gouvernance municipale très sophistiquée, devrait se limiter aux questions qui concernent l'examen judiciaire.

La répétition inutile des efforts qui se produit actuellement a pour effet pervers d'inciter le personnel municipal et le Conseil à anticiper les réactions de la CAMO face à tout appel hypothétique, au lieu de les inciter à défendre plus particulièrement les politiques de leurs plans secondaires avec vigueur. Les appels devant la Commission par des promoteurs engendrent d'importants coûts pour toutes les parties, y compris les contribuables. Même lorsqu'une municipalité veut interdire une demande de zonage, les incertitudes et les coûts associés aux appels peuvent inciter les preneurs de décision à suivre la voie de la moindre résistance.

2. **Si la CAMO demeure en place, il faut assurer une participation importante des résidents**

La CAMO est un organe quasi-judiciaire qui accorde beaucoup d'importance aux opinions des urbanistes et des avocats. Dans ce milieu, les résidents n'ont pas

suffisamment de ressources pour que leur voix et leurs préoccupations soient bien entendues. À Ottawa, le Conseil a fréquemment approuvé des demandes auxquelles il y avait une opposition communautaire raisonnable et des points de vue divergents. Alors que tout opposant peut faire appel d'une décision du Conseil, le secteur du bénévolat n'a, d'office, aucun moyen de recours face à la CAMO, comme l'a la communauté de l'aménagement. Les ressources nécessaires pour monter un dossier crédible – des centaines d'heures de bénévolat, et jusqu'à 40 000 $ pour embaucher des soutiens juridiques et spécialisés en urbanisme – créent des inégalités dans le cadre des appels.

Le fonctionnement du système actuel défavorise les communautés.

Lorsque les rôles sont inversés et que les promoteurs contestent les décisions prises par le Conseil élu, il y a encore d'autres difficultés à surmonter. Les urbanistes de la municipalité doivent souvent venir témoigner contre les décisions prises par les représentants élus. Les communautés ne sont habituellement pas invités à assister à ces audiences et ne peuvent donc pas appuyer ni défendre les décisions du Conseil. Ces mêmes membres de la communauté qui sont profondément engagés dans le processus de création et de modification des Plans officiels doivent restés à l'écart de ces débats, sans pouvoir émettre leur avis lors des audiences de la Commission.

Dans les cas où les membres de la communauté cherchent à solliciter la participation de la Commission, on accorde moins d'importance à leur témoignage qu'à celui des spécialistes en urbanisme et des avocats embauchés par les promoteurs.

La nature quasi judiciaire de la Commission tient, pour toutes les raisons susmentionnées, la communauté à l'écart de toute participation possible. Si le gouvernement souhaite maintenir la Commission en place en tant qu'organisme d'appel, il faudrait considérer instaurer un mécanisme tel qu'un arbitrage exécutoire qui ressemble au format utilisé au baseball. Il serait également utile d'examiner les circonstances qui pourraient mériter un financement d'intérêt public pour des groupes tels que les associations communautaires.

Le fonctionnement du système actuel, trop officiel, dispendieux et qui exclut l'expertise communautaire, n'aboutit à rien ici à Ottawa. Nous sollicitons votre aide pour le changer.

La réforme de la Commission fait l'objet de grandes discussions dans nos communautés. Nous sommes reconnaissants que le gouvernement ait entrepris d'en faire l'examen. Nous insistons auprès des Ministres pour qu'ils prennent le temps nécessaire en vue d'examiner en profondeur tous les commentaires reçus et d'organiser une consultation exhaustive. La façon dont croît nos villes – de manière durable en maintenant la qualité de vie de tous nos résidents, n'a jamais été aussi importante.

Nous demeurons à votre disposition pour discuter de nos commentaires plus en profondeur, au besoin.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Cordialement,

Conseiller Jeff Leiper
Quartier Kitchissippi

Conseiller Tobi Nussbaum
Quartier Rideau Rockliffe

Conseillére Catherine McKenney
Quartier Somerset

Conseiller Mathieu Fleury
Quartier Rideau Vanier

Councillor Riley Brockington
Quartier Rivière

Conseiller David Chernushenko
Quartier Capital